

DEPARTEMENT
VAR
CANTON
SAINTE MAXIME
COMMUNE
CAVALAIRE SUR MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

N° 46-2020-DE

1.1 - Marchés publics

DECISION PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Attribution du marché 04/2020 « Fourniture, livraison et installation d'un bâtiment modulaire, poste de secours, pour les besoins de la Commune de Cavalaire sur Mer »

Titulaire :

SARL BK

LE CRISTAL, 83 BOULEVARD DE L'EUROPE
13747 VITROLLES CEDEX

Service... MARCHÉS PUBLICS
Affichage du... 20/05/2020
Au 20/07/2020

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE SUR MER

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 57/14 en date du 14 avril 2014 déléguant au Maire le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU L'article R. 2123-4 du code de la commande publique ;

CONSIDERANT les besoins de la commune de Cavalaire-sur-Mer en matière de fourniture, livraison et installation d'un bâtiment modulaire, poste de secours, pour les besoins de la Commune de Cavalaire sur Mer ;

CONSIDERANT qu'un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au BOAMP, avis n° 20-38016 et sur le profil d'acheteur <https://www.marches-securises.fr> en date du 12 mars 2020 ;

CONSIDERANT que le registre des retraits fait état de quinze (15) dossiers retirés par voie dématérialisée ;

CONSIDERANT que le registre des dépôts fait état de huit (8) plis remis par voie dématérialisée et d'aucun pli enregistré hors délais ;

CONSIDERANT que l'admission des candidatures en séance du 11 mai 2020 a permis de constater que les candidats COFICIEL BUNGALOWS, AZURLOC, SARL BK, ESPACES PROVENCE, INVENTA INGENIERIA Y CONSTRUCCION SL et MODULCASA LINE SPA ont remis les documents requis par l'Administration permettant l'analyse de leur candidature et que ces derniers ont les capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières requises pour l'exécution du présent marché ;

CONSIDERANT que l'analyse des offres déclarées recevables et conformes a permis de constater que le soumissionnaire SARL BK présente une offre jugée comme la plus avantageuse au regard des critères de jugement pondérés des offres (prix des prestations 60 % et valeur technique 40 %).

DECIDE

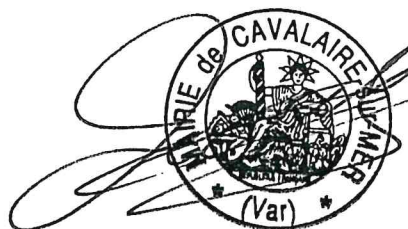
ARTICLE 1 de conclure avec l'opérateur économique SARL BK le marché de fourniture, livraison et installation d'un bâtiment modulaire, poste de secours, pour les besoins de la Commune de Cavalaire sur Mer, pour un montant découlant de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire de 24 000,00 € HT soit 28 800,00 € TTC ;

ARTICLE 2 de dire que les crédits nécessaires pour la réalisation du présent marché sont inscrits au budget de la commune ;

ARTICLE 3 de dire que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal seront chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal au cours de la séance suivant cette décision.

Cavalaire-sur-Mer, 20-05-2020

LE MAIRE
Philippe LEONELLI



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr